

## Conférence nationale sur le fret fluvial : du concret pour les entreprises et une ambition fluviale retrouvée

Ce lundi 19 octobre, se tenait à l'Hôtel de Roquelaure la 2<sup>ème</sup> Conférence nationale sur le fret fluvial, sous la présidence d'Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

C'est un ministre engagé, convaincu et convaincant que les professionnels avaient face à eux.

Lancée en octobre 2014, cette Conférence a pour objectif d'accroître la compétitivité du transport fluvial, en faisant le point sur les mesures déjà engagées et les leviers de développement, afin d'aboutir à un plan d'actions national cohérent pour la filière. A l'issue d'une année de concertation, trois groupes de travail ont dressé un bilan sur le fort potentiel de croissance du transport fluvial, soutenu par une meilleure intégration dans la chaîne logistique.

Dans le cadre des groupes de travail, TFF avait formulé une vingtaine de propositions pour renforcer la compétitivité du secteur.

La profession a noté avec satisfaction la dynamique engagée qui a d'ores et déjà permis plusieurs réalisations concrètes :

- l'expérimentation de la THC unique au Grand Port Maritime de Dunkerque lancée au 1<sup>er</sup> septembre et l'engagement du ministre d'étendre cette initiative aux autres ports maritimes français ;
- l'instauration d'un nouveau cadre de régulation des relations contractuelles chargeurs/transporteurs et des pratiques de location transfrontalière avec la loi Macron ;
- la nouvelle réglementation sur l'accès fluvial à Port 2000 ;
- les nouvelles modalités d'organisation et de gouvernance des ports avec la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).

La profession salue l'engagement des pouvoirs publics, et notamment de la DGITM, dans cette démarche ambitieuse visant à faire gagner en compétitivité le transport fluvial, tout en soulignant les défis importants auxquels il doit faire face : **accès au financement, concurrence routière, accessibilité fluviale aux ports maritimes, intégration aux chaînes logistiques, attractivité vis-à-vis des chargeurs, levée des contraintes administratives.**

Le secrétaire d'État a engagé la rédaction d'un plan d'actions pour le développement du fret fluvial, organisé autour de deux grandes thématiques structurantes :

- la compétitivité, l'innovation et la sécurité ;
- le développement commercial.

Deux groupes de travail seront constitués sur ces thématiques ; Transporteurs fluviaux de France s'engagera dans cette nouvelle phase de réflexion qui doit se concrétiser en juin 2016 par la remise d'un plan d'actions au ministre.

**Pour Michel Dourlent**, président de la Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA) et co-président de TFF :

*« Le secteur salue l'engagement des pouvoirs publics aux côtés de la profession et appelle à mettre en œuvre concrètement les décisions prises et les textes promulgués.*

*La revitalisation et la modernisation du réseau navigable national doivent être au cœur des efforts menés par la puissance publique afin d'assurer l'attractivité du mode fluvial auprès des chargeurs/clients. Une politique de long terme centrée sur l'efficacité et la fiabilité des infrastructures favorisera l'installation de nouveaux entrepreneurs.*

*À l'heure de l'ouverture des marchés, la concurrence fiscale et sociale exercée par les pavillons européens se fait toujours plus forte. La défense du pavillon fluvial français est plus que jamais une nécessité ».*

**Pour Didier Leandri**, président du Comité des armateurs fluviaux (CAF) et co-président de TFF :

*« La volonté d'avancer ne fait plus de doute, reste à allouer les moyens nécessaires à une ambition partagée.*

*Au-delà du plan d'action opérationnel en cours d'élaboration, la profession invite les pouvoirs publics à utiliser les instruments puissants de régulation dont il dispose :*

- *en passant à la vitesse supérieure en matière d'infrastructure fluviale car la régénération du réseau existant et son développement (Seine-Escaut, Bray-Nogent, Magéo, Canal du Rhône à Sète, accès fluvial direct à Fos et Port 2000 et à plus long terme Saône-Moselle/Saône-Rhin) ne peuvent plus attendre ;*
- *en rétablissant une concurrence équitable entre les modes de transport par le biais d'une prise en compte des externalités positives et négatives, après l'abandon regrettable de l'écotaxe ;*
- *en faisant des ports les pivots d'une ambition retrouvée en matière fluviale et en associant plus étroitement les professionnels fluviaux à la gouvernance des ports »*